



EURODÉFENSE - FRANCE

Paris, le 19 Mars 2019

**Compte rendu du petit-déjeuner débat sur le thème :
" Que reste-t-il de la solidarité européenne face au Brexit et aux migrations dans
la perspective des élections européennes ? "**

Avec Monsieur Jérôme VIGNON

**Président d'honneur de Semaines Sociales de France
Conseiller à l'Institut Jacques Delors**

Résumé

Le contraste entre la solidarité froide des interdépendances, face à la demande de sécession du Royaume Uni, et les solidarités chaudes, face au partage du poids de l'accueil de l'asile, explique la confusion qui règne dans les esprits. Trois repères peuvent nous guider pour y voir plus clair :

- La contrainte géopolitique conduit à avancer dans la construction européenne (unité des 27 face au BREXIT, progrès de l'Europe de la Défense, programme GALILEO, accords de libre-échange avec le Canada et le Japon, etc.) ;
- Le bilan positif de la dernière mandature 2014/2019 de la Commission européenne souligne l'attachement des Etats membres de l'UE à un modèle commun de société (renforcement d'ERASMUS, Pilier européen de droits sociaux, convergence fiscale, RGPD, Plan Energie climat, RGPD, etc.)
- La montée en puissance du Parlement européen, qui est plus ambitieux et qui voit à plus long terme, pousse le Conseil européen et la Commission à aller de l'avant.

Les institutions sont robustes et offrent encore des possibilités grâce aux coopérations renforcées. La montée des partis populistes ne signifie pas d'ailleurs que ces derniers vont paralyser ces institutions. L'Europe peut encore nous surprendre. Sans doute ne se réalisera-t-elle pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, mais les réalisations concrètes qui la rendraient plus désirables pour les peuples ne manquent pas.



Ce sujet est en fait assez compliqué.

Evoquer ces deux événements très contemporains, celui des suites du Brexit, celui de la crise migratoire des années 2015/2016, c'est en fait évoquer deux images contrastées de la solidarité : solidarité froide des interdépendances face à la demande de sécession du Royaume Uni ; solidarités chaudes face au partage du poids de l'accueil de l'asile. Cela nous renvoie à la fameuse phrase initiale de la déclaration Schuman : « L'Europe ne se fera pas par une transformation d'ensemble, mais par des réalisations concrètes qui créeront des solidarités de fait ».

Le contraste entre ces solidarités de fait et le maintien de préférences nationales rappelle que nous ne sommes pas une fédération, mais une fédération d'Etats nations qui conservent la responsabilité d'un pilotage collectif. Un historien britannique, John Milband, soulignait même dans les années 80 le paradoxe d'un parallélisme entre l'affermissement du socle juridique européen et la renaissance d'une possibilité d'affirmation nationale symbolique.

Ce contraste explique la **confusion** qui règne dans les esprits comme entre les gouvernements des Etats. Le dernier sondage du CEVIPOF de Janvier 2019 montre que 70% des citoyens sont attachés à l'Europe ; les Français sont europhiles à 42% et eurosceptiques à 23%. Mais leur confiance dans les institutions européennes est faible et en recul (28%), et ce recul va aussi de pair avec un grand pessimisme à l'égard du fonctionnement de la démocratie (seulement 27% satisfaits, 9 points de recul). Dans son éditorial du journal « La Croix » du 13 mars dernier, Guillaume Goubert évoque une Europe errante : formation de sous-groupes de blocage, faible tonus de l'entente franco-allemande.

Comment se repérer ? Quelles évolutions plus profondes peuvent encore nous guider ?

Premier repère : La contrainte géopolitique

Les contraintes géopolitiques sont de nouveau manifestes et elles semblent être effectivement intériorisées par les chefs d'Etat mais aussi par les opinions publiques. Il faut rappeler ce qu'a été cette contrainte à diverses époques. Dans les années 50, c'était la question du réarmement allemand dans un contexte de guerre froide commençante. Les accords Brejnev Reagan de 1982 semblaient mettre fin à la Guerre Froide. Mais surtout la réunification allemande devait être rééquilibrée par un approfondissement du pacte de nations avec l'Union Economique et Monétaire. Il est clair qu'aujourd'hui, la carte de la géopolitique mondiale se redessine sous la pression de la montée chinoise et d'un isolationnisme US qui fragilisent le « soft power » européen.

Il est permis de dire, à divers signes, qu'à cette contrainte géopolitique manifeste répond une conscience accrue d'appartenir à un ensemble géopolitique cohérent. A ce titre on peut citer les points ci-après

- L'unité maintenue des 27 depuis 2016 dans la négociation du Brexit. Cela est certes dû aux talents de négociateur démontrés par Michel Barnier qui n'a pas ménagé ses efforts, mais tient aussi à la prise de conscience des bienfaits de la mutualisation des risques que constitue l'appartenance au grand marché intérieur, dans un monde où le multilatéralisme régresse. Par ailleurs la plupart des partis dits populistes, bien qu'ayant progressé au sein des Etats membres de l'Euro zone, ont renoncé à l'idée de sortir de la zone euro, prenant conscience de la nouvelle fragilité du système monétaire mondial.
- Les progrès effectifs de l'idée d'une défense commune. Même si l'OTAN demeure la principale assurance militaire pour la majorité des Etats membres, elle ne semble plus exclusive et son insuffisance apparaît



face à de nouvelles menaces. La mise en place effective de la **Coopération Structurée Permanente (CSP)**, qui est très familière à Euro Défense, a connu à partir de la fin 2017 une accélération, alors que sa mise en place était prévue à partir de 2011. La CSP donne à **l'Agence européenne de Défense** un relief nouveau puisqu'elle devrait être la plate-forme d'orientation commune aux 34 projets adoptés l'an dernier, au sein desquels l'Italie n'est pas la dernière à jouer un rôle. On peut rappeler que la CSP produit des actes contraignants pour les Etats participants. Preuve de cette montée en puissance, la Commission, toujours très distante, s'est mise en mouvement en proposant de doter le Fonds européen de défense, dans le projet de budget de l'UE pour 2021/2027, de 13 milliards d'Euros qui pourront servir à développer une capacité européenne en équipements de défense. La France est pour sa part très engagée dans la CSP. Elle aurait sans doute souhaité une organisation plus tournée vers l'opérationnel, ce que traduit **l'Initiative européenne d'intervention**, dont l'objet est d'analyser les menaces communes et de formaliser les conditions d'une intervention conjointe. Le président Macron, comme Mme Annegret Krampfen Karrenbauer, s'accordent sur la nécessité d'accentuer la coopération européenne en matière de défense en évoquant une sorte de chapeau européen au plus haut niveau, sorte de Conseil européen de sécurité.

- La réconciliation en cours entre la Macédoine (future Macédoine du Nord) et la Grèce va mettre un terme à une rancœur historique et à plusieurs décennies de défiance. N'a-t-on pas vu récemment Madame Merkel se rendre en Grèce pour encourager Monsieur Tsipras, en principe son ennemi politique, pour encourager cette réconciliation.
- Alors que la présidence Obama a été marquée par l'échec des négociations bilatérales UE/US sur le TAFTA, l'année 2017 a vu l'adoption d'un accord de libre-échange CETA entre l'UE et le Canada, et l'année 2018 la signature d'un autre accord bilatéral avec le Japon, que certains jugent presque plus important. Tout un symbole, dans la mesure où le CETA consacre un nouveau type d'accord commercial où les critères environnementaux et sociaux sont davantage pris en compte, et où le Règlement des différends respecte la spécificité des Etats.
- On en oublierait presque de rappeler que le grand programme de réseau européen satellitaire Galileo est devenu opérationnel en 2018. En 2020 il sera complètement achevé avec 26 satellites en orbite opérationnelle. Songeons que ce projet a démarré en 1998, ralenti par les craintes des Etats de se trouver insuffisamment payés en retour de leur contribution. Ce projet civil garantit l'autonomie des Européens par rapport aux USA, à la Chine, dans tous les domaines de l'observation fine du globe terrestre. Sa capacité de résolution sera de l'ordre de 4m, supérieure à celle du GPS américain actuel. IL aura de multiples applications en matière de transports, d'environnement, d'agriculture et de sécurité civile.
- Enfin toutes les vicissitudes que l'UE connaît avec les Etats parfois qualifiés « d'il libéraux » tels que la Hongrie et la Pologne ne peuvent faire oublier que ceux-ci sont soumis aux règles de l'Etat de droit garanti par le cadre juridictionnel de l'UE. Jusqu'à présent, dans les différends qui les opposent à la Commission européenne ou au Parlement dans le cadre de l'application de l'article 7 du TFUE, ils ont admis les jugements de l'arbitre qu'est la Cour de Justice de l'UE.

Deuxième repère : Un bilan positif de la dernière mandature 2014/2019 de la Commission européenne qui souligne aussi l'attachement des Etats membres de l'UE à un modèle commun de société

JC Juncker était conscient de présider la Commission de la dernière chance. Force est de reconnaître qu'en resserrant les priorités de la Commission européenne¹ et en coopérant habilement avec le Parlement

¹ 10 priorités, 23 textes par an au lieu de 130 auparavant.



européen, en comptant aussi à partir de 2017 sur une France plus active, il est parvenu à plusieurs résultats ou à dessiner des perspectives (dans le projet de budget pluri annuel) qui confirment, affirment les traits d'un **modèle européen de société original** , même si pour certains et en particulier les jeunes générations, ces avancées sont loin d'être suffisantes.

1. C'est ainsi qu'à l'occasion du trentième anniversaire du programme d'échanges inter universitaires ERASMUS, la dotation financière de ce dernier pour les années 2021/2027 a été doublée, passant de 15 à 30 milliards d'Euros. ERASMUS pourrait ainsi atteindre 12 millions et non plus seulement 4 millions de bénéficiaires, par une extension à des étudiants plus jeunes ou défavorisés qui n'y avaient pas encore accès.
2. Lors d'un sommet social tripartite exceptionnel en octobre 2017, les 27 ont signé une charte qui établit un nouveau Pilier européen de droits sociaux. Comportant 20 principes non contraignants, cette charte dessine des lignes directrices qui devront faire l'objet de propositions législatives dans le domaine des salaires minimaux, et des revenus minimaux. Plusieurs textes législatifs importants s'y sont référés comme la révision de la directive en matière de congé parental et de soutien aux aidants familiaux, l'adaptation des règles communes en matière d'information sur les droits liés au contrat de travail pour les nouvelles formes de travail, engendrée par le développement du numérique.
3. En décembre 2018, le Parlement et le Conseil, après d'âpres négociations opposant pays de l'est et de l'ouest de l'UE , se sont mis d'accord sur une législation qui encadre désormais les conditions de travail dans le transport routier transeuropéen (durées minimales de repos , application des dispositions relatives au travail détaché), qui complète les acquis de la révision de la directive sur le travail détaché (automne 2017), et qui établit que, désormais, les travailleurs détachés sont rémunérés à parité pour une même tâche que les travailleurs nationaux). Ces accords ouvrent la voie à l'instauration d'une Autorité européenne du travail.
4. Sur la matière très controversée de la convergence fiscale, le Commissaire Moscovici pouvait faire état d'avancées, certes limitées, mais qui font contraste avec l'immobilisme dans ce domaine depuis deux décennies. Ces avancées comportent l'ouverture d'une coopération renforcée, concernant à ce stade 10 pays, sur la mise en œuvre de la TTF. Selon lui, 80% du parcours a été fait pour un accord sur la proposition ACCIS qui vise à harmoniser les bases de l'impôt sur les sociétés. De même, seulement quatre Etats font encore barrage à la mise en place d'une fiscalité effective sur les activités des GAFAM (la Suède, l'Irlande, le Danemark et la Finlande). D'où la proposition d'instaurer l'utilisation graduelle de la clause passerelle au domaine de la fiscalité.
5. En application de la COP 21, le Conseil et le Parlement européen se sont accordés sur un accroissement de l'ambition concernant la part des énergies renouvelables, qui devrait s'élever à 33 %, au lieu de 25%, en 2030. Ces dispositions font partie d'engagements plus généraux adoptés dans le cadre d'un « Plan énergie climat » qui a jeté les bases (encore à parachever) d'une Union européenne de l'énergie.
6. Au titre de la constitution d'un Espace européen du numérique, il y a eu trois avancées notables. C'est en mai 2018 que les dispositions du Règlement général sur la protection des données, adopté en 2017 (RGPD) sont devenues applicables dans l'ensemble des pays de l'UE. Ce règlement pose les bases d'une philosophie qui permet de faire obstacle à l'appropriation systématique des données individuelles par les plateformes numériques. Il crée un régime européen de protection spécifique, établissant un espace numérique qui ne pourra être automatiquement transféré par des accords commerciaux transatlantiques. En 2018, par suite d'un accord intervenu au sein du Parlement européen, la directive sur les droits voisins a été adoptée. Elle oblige les plateformes numériques à rémunérer les médias dits



classiques (notamment la presse et l'édition) pour les contenus mis en ligne. L'Agence européenne de l'innovation numérique va être créée sur proposition du Commissaire Calos Moedas, sur le principe « mission driven science ».

Dans deux autres domaines, les avancées sont sans doute moins significatives, ou plus laborieuses. Pour les observateurs les plus Europhiles, elles peuvent paraître très en deçà de ce que réclameraient les urgences et les déséquilibres.

1. Dans le domaine de l'Union économique et monétaire, les progrès peuvent en effet, d'un point de vue Français, sembler très modestes. Le Conseil européen de décembre 2018 s'est accordé sur un budget de la zone euro. C'est un résultat non négligeable si l'on songe que ce budget sera pris à l'intérieur du budget général, donc sur les ressources destinées à tous. Ce budget de la zone euro sera consacré « à la compétitivité et à la convergence ». Les pays non membres de la zone euro ont conscience du bénéfice qu'ils retirent de la stabilité et de la compétitivité du noyau central. Certes l'accord est nettement moins ambitieux que ne le souhaitait la France, mais il constitue déjà un compromis à partir duquel d'autres dimensions pourront se développer (telle que le soutien spécifique à un pays membre éprouvant une difficulté particulière). Au-delà de la zone euro, des progrès significatifs ont été fait pour une Union des marchés de capitaux qui parachève l'Union bancaire.
2. Dans le domaine de l'espace européen de l'asile, des migrations et de la protection des frontières, le jugement demande à être nuancé. Jamais l'activité législative dans ce domaine du Traité n'a été aussi intense. Les dépenses de l'UE sur les différents programmes de soutien intérieurs et extérieurs ont été multipliés par quatre. L'agence Frontex a connu une augmentation spectaculaire de ses financements et de ses missions, et les nouvelles propositions budgétaires prévoient encore un doublement sur la période à venir. En même temps le « nœud gordien » du Règlement de Dublin, clef de voûte de l'édifice en matière d'asile, et donc aussi du fonctionnement futur de la zone Schengen, n'est toujours pas tranché au point de devenir l'épicentre des oppositions politiques entre les anciens et les nouveaux Etats membres.

Au total, c'est bien à un enrichissement considérable du socle du « grand marché intérieur élargi », c'est à dire y compris les domaines fiscaux et de sécurité intérieure que l'on assiste, au cours d'une période par ailleurs marquée par la montée dans plusieurs pays des courants populistes ou eurosceptiques. Tout se passe comme si ces courants avaient su concentrer leur action sur le domaine des politiques migratoires, mais sans véritablement freiner la dynamique générale. Sans doute aucun, les solidarités de fait qui relient les 27 Etats membres de l'UE se sont encore accentués entre 2014 et 2019.

Troisième repère : la montée en puissance du rôle du Parlement européen

Longtemps considéré comme une instance mineure, surtout jalouse de ses prérogatives et artificiellement dopée en 1979 par une élection au suffrage universel, le Parlement européen connaît depuis le traité de Lisbonne une transformation profonde :

- D'abord en raison de l'extension de ses pouvoirs de colégislateur qui couvrent presque la totalité des compétences communautaires ;
- Ensuite du fait de la neutralisation du leadership entre la Commission et le Conseil européen, ce dernier prenant clairement le pas sur la première, mais s'avérant souvent empêtré dans ses contradictions ;
- Enfin du fait de l'expérience acquise de la gestion de la complexité des savoirs, particulièrement depuis l'élargissement de 2004, qui a considérablement accru cette complexité.

Avec 28 nationalités, 19 langues et près de 8 groupes politiques qui interagissent dans une grande variété de commissions statutaires et d'intergroupes formés au gré de chaque mandature, le Parlement européen est à lui seul un laboratoire de mise en œuvre d'une démocratie délibérative dans le respect des diversités.



La rigueur des échéances du calendrier instauré par la procédure du « trilogue », où se construit la codécision législative, oblige à organiser très systématiquement la confrontation des idées, des sensibilités nationales et politiques en vue de résultats qui passent inévitablement par des compromis.

A cette spécificité délibérative s'ajoute la fierté propre au Parlement européen d'incarner les « citoyens européens » davantage que les autres institutions. Tel est bien le fruit de l'élection au suffrage universel direct. Aussi éloignés que le soient les parlementaires, une fois élus, de leur base nationale, cet enracinement électif est indélébile. C'est pour moi l'explication principale du fait que l'information et l'expertise, dont se nourrissent les débats en commission du parlement européen, sont particulièrement sensibles aux convictions portées par la société civile, pas seulement aux influences des lobbies représentant les intérêts des producteurs. Une preuve de l'autonomie acquise par les délibérations et les rapports du Parlement Européen se lit dans l'importance que désormais les Représentations permanentes nationales² accordent à devenir elles-mêmes des lobbies auprès du Parlement européen, alors qu'elles devraient se contenter d'exercer cette influence au sein du Conseil des Ministres, leur lieu de prédilection naturel.

Ces différents éléments ont conduit de fait, au cours de la mandature 2014/2019, le Parlement européen à systématiquement tirer vers le haut l'ambition européenne inscrite dans les propositions initiales de la Commission. Tenant compte des compétences de l'Union européenne qui sont plutôt d'un ordre structurel que conjoncturel, il n'est pas exagéré de dire que le Parlement européen est un Parlement du long terme. L'énumération qui suit pourra paraître technique et fastidieuse. Elle atteste cependant que dans des domaines où il est aisé de se plaindre de l'absence d'Europe, tels que la protection des droits sociaux des travailleurs, la justice fiscale, l'orientation vers un nouveau modèle de développement durable, le Parlement européen a fait œuvre utile.

Voici quelques exemples où les compromis acquis lors des votes du Parlement européen ont obligé le Conseil des Ministres à revoir à la hausse ses ambitions :

1 Adoption de la directive révisant les conditions du travail détaché.

Il aura fallu 26 mois de négociations pour qu'un compromis soit adopté, conclu par un vote final du Parlement européen, le 29 mai 2018, où s'est illustré le patient travail des rapporteurs S/D et PPE, en particulier de la Française Madame Elisabeth Morin Chartier. La nouvelle directive prévoit l'égalité des conditions salariales entre travailleurs détachés et travailleurs nationaux accomplissant des tâches identiques (alors que la précédente soumettait la rémunération des travailleurs détachés à la seule condition de respecter les minimas salariaux locaux), facilite les contrôles par des obligations déclaratives et ouvre la voie à une **Inspection européenne du travail**.

2 Adoption d'une directive européenne modifiée sur les conditions du travail dans le transport routier transeuropéen.

La directive générale modifiée sur le travail détaché n'avait pu être adoptée qu'au prix d'une exception pour le statut des salariés du secteur du transport routier, exception requise par les pays du centre et de l'est de l'UE. Les discussions se sont cependant poursuivies au Conseil comme au Parlement européen sur ce secteur pour aboutir finalement à un accord en janvier 2019. Le compromis final doit beaucoup à la discussion intra parlementaire ayant permis notamment de préciser quelle catégorie de transport routier

² Les représentations permanentes auprès de l'Union européenne à Bruxelles sont instaurées par le Traité de l'UE avec la mission de préparer les délibérations du Conseil des Ministres. Il y a donc une Représentation par Etat. Le Chef de la délégation exerce l'un des plus hauts postes de la chancellerie nationale correspondante en raison des pouvoirs législatifs du Conseil. L'organe où siègent les ambassadeurs délégués permanents est le Coreper. Il siège chaque semaine pendant un jour durant.



mériterait d'être qualifié d'équivalent au travail détaché et quelles conditions minimales de bien-être au travail devaient être respectées (en particulier les temps de repos entre deux missions).

3 Proposition de directive sur le congé parental et l'aide aux aidants

La Commission présidée par JC Juncker a fait de cette adaptation un enjeu du nouveau « Pilier européen des droits sociaux des travailleurs ». Elle a proposé en 2017 un cadre européen nouveau pour l'organisation du congé parental. La proposition comporte pour la première fois des dispositions contraignantes sur le congé paternel et des ouvertures pour des droits à congé au long de la vie en cas de nécessité d'aider les membres de la famille. Les discussions sont toujours en cours au sein du Conseil des Affaires sociales comme dans la Commission sociale. Comme cela est désormais régulier en matière de droits sociaux, les positions actuelles du Parlement Européen sont plus ambitieuses que celles proposées initialement par la Commission. Elles exercent une pression utile sur la négociation au Conseil où les nouveaux Etats membres et aussi quelques anciens (comme la France) font de la résistance.

4 Régime équitable, efficace et moderne de taxation des bénéficiaires des firmes du numérique

Les discussions au sein du Parlement européen sur cette proposition ont abouti à un compromis entre les deux principales formations politiques, le PPE et les Sociaux-démocrates européens. Le compromis s'est exprimé dans un vote du 9 octobre 2018, qui porte de 3 à 5% le montant moyen du taux de taxation (du chiffre d'affaires) initialement proposé par la Commission et qui a été le fruit d'un compromis PPE /SD européens.

La pression exercée par le Parlement européen en vue de la justice fiscale en Europe porte déjà ses fruits. 11 Etats membres de l'UE, dont la France, ont déjà pris l'option d'instaurer unilatéralement une telle taxe et les réticences allemandes sont en train d'évoluer. Au total, la pression européenne pour qu'un accord global soit obtenu au niveau des pays de l'OCDE s'accroît.

5 Directive établissant les règles prudentielles pour les fonds d'investissement

Pour la première fois, une directive européenne définit des exigences propres aux conditions que doivent remplir les Fonds d'investissement, proportionnées aux risques qu'ils font courir aux entreprises dans lesquelles ils ont pris des participations. Le compromis final trouvé entre le Parlement et le Conseil des ministres (à partir d'une proposition initiale de la Commission déposée en 2017) reprend en grande partie les éléments du rapport adopté en septembre 2018 par le Parlement Européen sous l'impulsion du rapporteur Sven Giegold.

6 Nouveaux objectifs contraignants de l'UE pour la limitation des gaz émis par les automobiles

Constatant que les engagements nationaux pris individuellement par les pays de l'UE ne permettraient pas d'atteindre les objectifs visés par la COP 21 souscrits à la fin 2016 à Paris, la Commission a proposé une série de modifications au cadre existant des objectifs de la stratégie Europe 2020 liés au changement climatique, en particulier le relèvement des normes de réduction des émissions de CO2 provenant de la circulation automobile, porté à une réduction de 25 % en 2025, puis 80% en 2035.

Le texte de la Commission a été durci par le Parlement Européen, sous l'impulsion de la rapporteuse Madame Miriam Dalli, et complété par un objectif de part de véhicules électriques de 20% en 2030. L'industrie européenne de l'automobile, ainsi que la fédération européenne des Entreprises, Business



Europe, sont opposées à tout durcissement. Le compromis final entre le Conseil des ministres et le Parlement Européen, Co législateurs dans ce domaine, devra nécessairement faire évoluer le statu quo.

7 Initiative du Parlement européen pour la lutte contre l'obsolescence programmée

L'idée de favoriser une économie coopérative chemine depuis le début des années 2010. Elle a d'abord été portée par la société civile européenne au travers de résolutions adoptées par le Comité économique et social européen consacrée à l'économie collaborative.

Conclusion : en revenant à notre interrogation initiale : quelles solidarités européennes, dans le contexte du Brexit et face au défi migratoire, nous pourrions peut-être avancer avec une certaine assurance les points ci-après.

Dans un contexte géopolitique qui pousse à la prise de conscience d'une appartenance européenne commune, nous pouvons compter sur une certaine robustesse de nos institutions. A défaut d'avoir engendré des solidarités chaudes, celles-ci se montrent capables de consolider et d'adapter, très graduellement, le socle de nos solidarités froides, qui s'est constitué autour du marché intérieur.

Constatons également que, de fait, l'axe principal des politiques européennes, sous l'effet de la contrainte géopolitique a commencé de s'infléchir, en incorporant davantage les politiques régaliennes de la fiscalité, de la défense, des libertés civiles et de la sécurité intérieure.

Observons enfin que non seulement les institutions sont robustes, mais qu'elles offrent des possibilités encore peu explorées comme l'est la méthode des coopérations renforcées, qui fait sans bruit une entrée remarquable dans la panoplie des outils européens. A terme, cette méthode pourrait aider à surmonter aussi une partie du déficit démocratique européen.

Remarquons enfin, avec un peu d'audace, que la montée des partis populistes au sein du Parlement Européen et de la Commission européenne ne se traduira pas nécessairement par une paralysie de ces institutions.

Si l'on met ces réflexions bout à bout, il faut admettre que l'Europe peut encore nous surprendre. Sans doute ne se réalisera-t-elle pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble, mais les réalisations concrètes qui la rendraient plus désirables pour les peuples ne manquent pas. Le projet du Président de la République, au terme de son immense discours de la Sorbonne, d'engager, à partir de 2019, une refondation européenne, n'est pas perdu d'avance.